

14.4. Vous acceptez de coopérer avec nous et nos assureurs lors de toute enquête ou procédure judiciaire consécutive à toute perte ou dommage subi par le véhicule.

15. LIMITATIONS DE RESPONSABILITE

15.1. Sous réserve des dispositions du paragraphe 15.2, nous ne pourrions être tenus responsables envers vous ou tout tiers pour toute perte ou dommage résultant de la location, sauf exclusivement en cas de négligence ou faute lourde de notre part, ou de tout autre manquement de notre part aux termes du présent contrat de location. Nous ne pourrions être tenus responsables de pertes ou de dommages indirects ou imprévisibles, y compris la perte de profit ou de chance.

15.2. Aucune des dispositions du paragraphe 15.2 ne saurait exclure ou limiter notre responsabilité en cas de décès ou de dommages corporels résultant de nos actes ou omissions, ni toute autre responsabilité dont la loi prévoit qu'elle ne peut être écartée.

16. PEAGES CONTRAVENTIONS ET INFRACTIONS AU CODE DE LA ROUTE

16.1. Vous êtes tenu d'acquitter l'ensemble des redevances de péages, ainsi que toute amende et vous êtes responsable de toute infraction au Code de la Route, aux règlements de stationnements dans les parkings, ou à toute autre loi ou règlement, survenue pendant la location.

16.2. Si nous sommes amenés à traiter toutes amendes, charges ou autres coûts vous incombant et qui nous seraient réclamés, nous vous facturerons des frais administratifs, au titre de notre intervention, ce que vous acceptez.

17. DONNEES PERSONNELLES

17.1. En concluant le présent contrat de location, vous acceptez que nous procédions au stockage et au traitement informatique de vos données nominatives en relation avec le présent contrat de location et dans notre intérêt légitime, y compris aux fins d'analyses statistiques, de vérifications bancaires et de protection de nos biens. En conséquence, en cas de violation de votre part du présent contrat de location, les données nominatives vous concernant pourront être divulguées ou communiquées à des tiers, dans la mesure nécessaire à toutes procédures de recouvrement ou pour protéger nos biens contre tout dommage.

18. INTERPRÉTATION

Si l'une des dispositions du présent contrat de location est reconnue en tout ou partie, nulle, illégale ou inopposable en vertu du droit applicable, cette disposition ou la partie concernée ou cette partie sera réputée ne pas faire partie du présent contrat de location dans la mesure où celle-ci est reconnue nulle, illégale ou inopposable. Toutefois, le reste des dispositions du présent contrat de location resteront applicables et de plein effet.

19. DROIT APPLICABLE

Tous litiges qui n'auront pu être réglés à l'amiable seront régis par le droit français et vous acceptez que ces litiges soient soumis à la compétence non exclusive des tribunaux français. Toutefois, dans le cas de litiges avec des professionnels, ceux-ci seront soumis à la compétence exclusive du Tribunal de Commerce de Pointe-à-Pitre.

ANYSE LOCATION